L'ABEILLE
NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 12 MAI 1891.

Artistes mexicains.

La compagnie du chemin de fer du lac et de la ville, se souvenant des succès obtenus ici par le corps de musique mexicain, qui visita notre ville à l'ouverture du World's Fair et y demeura pendant toute la durée de cette Exposition, vient de conclure un engagement avec le capitaine E. Payen.

Ce chef de musique militaire, qui tient toujours ce poste auquel il doit une brillante popularité, sera prochainement ici avec un orchestre de soixante instrumentistes choisis.

Si nous regrettons vivement que cette combinaison laisse sans emploi les artistes de la Nouvelle-Orléans, pour lesquels la saison était si bien employée par les soirées musicales du West End, et dont la vogue fut très marquée l'été dernier, nous ne pouvons nous défendre de reconnaître que les musiciens mexicains et leur chef, notre ami le capitaine Payen ont laissé ici les meilleurs souvenirs. Il leur sera fait ici le meilleur accueil et pour leur propre valeur artistique et pour les forts liens qui, mieux que jamais, nous rattachent au Mexique.

Sans nul doute cet orchestre nous arrivera avec un répertoire abondant, varié et surtout nouveau.

Volkfest

La colonie allemande possède ici un asile d'orphelins pour lequel elle déploie sans cesse une sollicitude vive et toute pratique aussi. Les charges en sont lourdes qu'elle ne jouisse d'aucune subvention, elle maintient très honorablement sa fondation.

Cet Asile, dont nous ne connaissons pas bien les ressources, vit sans doute des libéralités faites par la population allemande, de dons faits par celle-ci et d'autres fervents de la charité, dont le nombre est considérable à la Nouvelle-Orléans.

Néanmoins ces contributions, si fréquentes, si spontanées qu'elles soient, ne suffisent pas toujours à l'entretien des enfants recueillis, et de temps à autre il est utile de recourir au public en manière de venir en aide à cette œuvre chrétienne.

Cet appel revient une fois l'an et nous ne sachions pas que jamais il ait manqué de trouver chaude réponse.

Nous voici bientôt à la date où il va se renouveler et grande est l'activité déployée, pour en faire une fois de plus un succès.

Comme d'ordinaire, le Volkfest aura une durée de deux journées: le dimanche 17 mai et le lundi 18.

Afin que le plus grand nombre puisse assister à la fête, ses organisateurs ont décidé qu'elle aurait lieu aux Fair Grounds, c'est à dire un vaste terrain, bien disposé, bien distribué, et où l'on peut recevoir toute une population sans qu'il y ait encombrement. Choix très heureux et qui est une garantie de réussite importante.

Nous ne connaissons pas encore le programme complet de ce festival; pourtant ce que nous en savons déjà, nous donne l'assurance que journées et soirées seront bien employées, et que l'on pourra faire un acte de noble charité tout en passant les heures les plus agréables. D'ailleurs ceux qui composent le comité d'organisation sont de ceux dont les preuves sont faites.

Maintes fois nous les avons vus à l'œuvre et toujours ils ont irréprochablement rempli leur mission. Il en sera de même encore à la fête prochain.

Pour les détails des courses—galop et trot—qui formeront une partie du programme du lundi, revoir nos colonnes d'annonces, de dimanche dernier.

Réception de Gala.

Jeudi soir, 14 mai, sera inaugurée la saison des fêtes estivales au West End; un endroit charmant, depuis longtemps à la mode et qui conservera cette vogue tant que la direction actuelle du chemin de fer lui donnera les mêmes soins intelligents.

L'inauguration dont nous parlons ici, ne sera point celle des concerts qui sous peu auront leur tour. Pour le moment, il s'agit d'une des associations les mieux notées, les plus puissantes de la Louisiane: Le "Uniform Rank Knights of Honor of Louisiana," Société d'élite, nombreuse, admirablement organisée et dont la bienfaisance est le principal objet.

Le festival qu'elle prépare est complimentaire; il sera donné en honneur de la Loge Suprême, et vous pouvez en garder l'assurance, les choses seront bien faites.

Avant de se rendre au West End, les diverses loges, formées en cortège—une véritable légion—parcourront processionnellement diverses rues principales de la Nouvelle-Orléans.

Cet itinéraire achevé, on prendra le train pour se rendre au West End, où se donne la fête, ainsi que nous l'avons écrit plus haut. Il y aura réception, bal et feu d'artifice.

Les invitations sont fort en demande, cela va de soi; nous rappelons à ceux qui désirent en obtenir qu'ils doivent s'adresser, à cet effet, aux membres de la société.

On promet pour l'occasion de brillantes illuminations, et les diverses établissement du West End multiplient leurs préparatifs afin de recevoir digement leurs visiteurs.

Mariage.

On annonce le mariage de Mlle Marie Estelle P. Troclair et de M. George Honoré Fossier.

Il aura lieu le samedi 30 mai. La bénédiction nuptiale sera donnée à 5 heures du soir, en l'Eglise Ste-Anne, rue St-Philippe.

Après la cérémonie il y aura réception à la résidence des parents de la mariée, 355 rue St-Pierre.

NEW-SOUTH
BUILDING AND LOAN
ASSOCIATION,
46 rue du Camp, coin Gravier.
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.
Capital autorisé.....$50,000,00
Actions.....$100 chacune
CONSEIL DE DIRECTION:
Henry Garden...Président American Nat. Bank
George R. Preston...Président Hibernia Nat. Bank
Stanley O. Thomas...Président Citizens Bank of La.
Jos. A. Shakspeare...Maire de la Nlle-Orléans
Henry Gindet.....A. B. Griswold & Co.
Jas. S. Richardson.....Richardson & May
Jules A. Blanc.....Capitaliste
J. M. Lewis, Talladega, Ala.....Capitaliste
John Hanson Kennard.....Avocat
Une association parfaitement administrée, et progressant à pas de géant, offre des avantages sans égaux aux capitalistes qui veulent économiser leur argent en le bien plaçant pour qu'il fructifie; association faisant aussi des prêts à des taux très réduits et à des conditions libérales pour l'achat, soit, ceux-ci en des paiements mensuels.
Pour de plus amples informations, s'adresser par lettre ou en personne au bureau de l'association ci-dessus indiquée.
CE PLAN EST
Le meilleur pour l'emprunteur!
Le meilleur pour celui qui veut faire un placement!
Lecjuin—1 an

Friction Rouge du Dr Testut
Pour le soulagement sérieux et constant, souvent même immédiat, des douleurs rhumatismales, aiguës ou chroniques; guérison possible lorsque le souffrant n'est pas d'un âge très avancé ou d'une constitution ruinée par les excès ou par les maladies.—Bouteille de 8 onces: 60 sous.
Le FUMAISICIDE (Bed bug killer) est déjà un légitime succès.
Rue Orléans, 49, près Bourbon.

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.
Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.
Abonnement: $2 50 par an.
Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.
Bureau: 102 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne. 8 nov—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 32,736—Division E.—Joaquin Sambola vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Joaquin Sambola soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Marcel T. Ducros, Esq., Notaire, à son bureau, No 138 rue Gravier, en cette ville, le LUNDI, 25me jour de mai 1891 dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter pour ou contre la demande du pétitionnaire pour sa décharge et agir sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que B. C. Elliott, Esq., avocat, soit nommé pour représenter dans cette affaire les créanciers absents.
New-Orléans, 20 avril 1891.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
21 avril—21 jn 12 mai

Royal Baking Powder
ABSOLUMENT PUR.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 12 mai 1891—Indications: Pour la Louisiane.—Temps beau, un peu plus frais, vents du nord ouest.

Température du 11 mai 1891.

Thermomètre de E. & L. Claudat, Opticiens No 142 rue du Canal.
Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit.	Centigrades.
7 heures du matin	76	24
Midi	88	31
3 P. M.	86	30
6 P. M.	82	28

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS.

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 48 heures.

Mariages.

Chas. Turner à Mlle Barbara Rief.
Geo. Hart à Mlle Gustava Uhland.
Wm. L. Bloomfield à Mlle Joséphine Wilson.
Louis Crump à Mlle Isabella Wilson.
Fred. Schroeder à Mlle Fredericks Jungehlut.
Otto Burke à Mlle Margaret McKeoune.
Alexander Heaton à Mlle Francis Powers.
Riley Franklin à Mlle Susan Bagrar.
William Johnson à Mlle Céleste Harris.
Gustave Blocher à Mlle Henrietta Burns.
Louis Deakers à Mlle Mary Martin.

Naissances.

Mme John Wesley Pierce, un garçon.
Mme Peter Rosenbaum, un garçon.
Mme Ambroise J. Maud, un garçon.
Mme Edward J. Blumenthal, un garçon.
Mme Jos. Siedelle, un garçon.
Mme Lawrence G. Cvens, un fils.
Mme John Hahn, un garçon.
Mme Peter S. Ludwig, une fille.
Mme Andrew Pierson, une fille.
Mme Patrick J. Sullivan, une fille.
Mme Richard B. Beecher, une fille.
Mme Peter Lemin, une fille.
Mme Henry Herwing, une fille.
Mme August Blanke, une fille.
Mme P. Laparello, une fille.

Décès.

Mme Margaret Antoni, 53 ans, soin Constance et Joséphine.
Frank Gunther, 38 ans, Hôtel Dieu.
Alice J. Desemar, 4 mois, coin Arabella et Chastant.
Philip Jackson, 13 mois, 745 rue Baronne.
Mary B. Lewis, 4 mois, Seventh Street Orphan Asylum.
Thérèse Levin, 75 ans, rue Jersey, entre Coutanceau et Marengo.
Thérèse Matthieu, 8 mois, 343 1/2 rue Courtegogue.
Marie M. Ladudumley, 6 mois, 316 rue St-Claude.
Paul Weiss, 15 mois, 141 rue St-Charles.
Henrietta Scharlndyer, 2 ans, coin Huitième et Annonciation.
Mary Kobeler, 3 mois, 84 1/2 rue Music.
Manuel Lacoste, 65 ans, 425 rue Morales.
E. A. Vivien, 6 mois, 78 rue St-Antoine.
Mlle Mary L. Moore, 18 ans, rue Tonti.
Willie Jones, 33 ans 203 rue Robertson, côté nord.
Marie Maguire, 6 mois, 321 rue Orléans.
V. Adèle Tewhsend, 10 mois, coin Melpomène et Franklin.
F. Beidinger, 2 ans, 489 rue Jersey.
Mme John F. Schmitt, 62 ans, 1,094 rue Magazine.
Mme C. F. Stott, 33 ans, 212 rue du Camp.
Joséphine Jimmy, 1 mois, coin Chemin du Bayou et Ursulines.
Estella Coleman, 4 mois, 61 rue Ste-Marie.
Jos. Conrad, 3 jours, coin Magnolia et St-Andrew.
L. J. O'Neil, 30 ans, 418 rue Poydras.
Margaret Malone, 26 ans, 181 rue Hilary.
Alfred Thompson, 19 ans, coin Jackson et Dixième.
Agnes A. Baupart, 8 mois, 81 rue Madison.
Mme Marie Bonnard, 85 ans, Petites Sœurs des Pauvres.
Mme Francis Cercoran, 52 ans, 238 rue Perdido.
Margaret Sulton, 4 mois, 314 rue Calliope.
Felicia Berard, 15 mois, 798 rue Bassin.
George Williams, 3 mois, coin Neuvième et Constance.
Joseph Levy, 2 ans, 301 rue Decatur.

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations:

F. Baumann à S. A. Gérard, un terrain borné par les rues Huitième, Neuvième, Constance et Laurel, $1,200.

L. Schairer à J. Schairer, trois terrains bornés par les rues Derbigny, Roman, François et Champ-Elysées, $1,200.

P. Thompson à Mme E. Palms, un terrain borné par la rue Constance, l'avenue de la Louisiane, les rues Toledano et Magasins, $1,600.

J. Thuer à J. Pitt, un terrain borné par les rues Carondelet, Delachaise, Foucher et Baronne, et un terrain borné par les rues, Pitts, Général Taylor, Panistonet Prytanée, $1,500.

J. W. Grant à G. Lapeyre, un terrain borné par les rues St-Charles, Pitt, Constantinople et Général Taylor, $5,000.

M. Dutrey à S. E. Hale, Pilet borné par les rues Marengo, St-Patrick, St-Denis et Général Taylor, $1,960.

Mme J. Bonredetto à L. Mutti, trois terrains bornés par les rues Ursulines, St-Philippe, Dorgenois et Broad, $2,000.

A. Thiesen à J. Sarrazin, trois terrains bornés par les rues Français, St-Claude, Champs-Elysées et Remparts, $1,500.

Cour Suprême. — L'Etat ex rel Benj. Chandler contre le juge King. La Cour refuse d'émettre le mandamus demandé.

Grand Lodge of Louisiana, Free and Accepted Masons, contre la ville, pour obtenir une injonction empêchant une vente pour taxes. Jugement en faveur de la ville.

R. Martin contre J. Langenstein. Jugement confirmé.

L'Etat contre J. E. Warren.—Le verdict est annulé et l'affaire est renvoyée devant la cour.

Samuel E. Moore contre la Edison Illuminating Co.—Jugement renversé.

A. Brittin contre la ville, en appel à un jugement de la cour civile.—Jugement confirmé.

Wm D. Golding contre Wm Golding et autres.—Jugement confirmé.

L. H. Fernandez contre James Smith et E. H. Gormley.—Dommages réduits et jugement confirmé.

L'Etat contre Caroline Lydia Dunbar. Jugement confirmé.

Jugements confirmés.

Mme Julie De Hart contre la Consolidated Association of the Planters of Louisiana et le recorder des hypothèques.

Leeds & Co., Limited, contre J. N. Hardy.

Caroline Latorre contre l'Association des Planteurs.

Gale contre O'Connor.

J. Clark & Cie contre leurs créanciers.

R. W. Pareshida contre la Entreprise Ginnery and Mfg Co.

John Byrd contre la N. O. City and Lake R. R. Co.

Chas. K. Burdean contre John C. Davey, syndic.

James Lane contre la compagnie de l'Illinois Central, en dommages.

La somme de $2,200 de dommages accordée par la Cour Civile est réduite à $1,500.

Cour Civile de District. — Mme Anne Buhler contre N. Buhler, son mari, en séparation de corps et de biens.

Mme Marie Louise Kennedy demande l'autorisation de contracter un emprunt.

Cour Criminelle.—Section A.—Le Grand Jury s'est réuni hier matin et ajourné immédiatement à ce matin.

Section B.

Une foule compacte, composée en grande partie d'habitants de Carrollton, se pressait hier à la Cour Criminelle, pour assister au jugement de Phil. Baker, l'assassin de Mme Nelson, l'épicière de Carrollton qui a trouvé la mort en défendant son mari que Baker avait attaqué d'une manière vraisemblablement pour le voler.

Il y a une quinzaine de jours, lorsque Baker a comparu pour la première fois, le jugement de l'affaire a été ajourné par suite de sa négligence à s'assurer les services d'un défenseur, et lorsque l'ajournement de l'affaire lui a été accordé, le juge et les avocats étaient bien décidés à la juger à date fixée, c'est-à-dire hier, qu'il eût ou non fait choix d'un avocat.

Mais le hasard devait en disposer autrement et l'affaire a été remise à vendredi, par suite de l'absence d'un témoin à décharge, Mme Helwege, le plus important des témoins de l'accusé. C'est ci a fait choix de M. Adams, comme défenseur.

Une crevasse.—Les eaux des diverses crevasse qui ont envahi la plaine, viennent de trouver une nouvelle issue en s'ouvrant une brèche dans la levée de protection de la plantation Speranza. Cette crevasse qu'il sera difficile sinon impossible de fermer, va causer une perte de plus de $40,000 par la submersion de cette magnifique plantation, propriété de M. J. B. Wogan, sur laquelle il avait été fait, paraît-il, l'an dernier plus d'un million de livres de sucre.

Arrestation.—Les détectives Kerwin et Pecora ont arrêté hier, au No 102 de la rue Melpomène un nègre du nom d'Henry Primes qui était recherché par la police d'Amite City, pour tentative de viol sur Mme Hélène, demeurant près de cette ville. Ce matin le shérif Wormek, de la paroisse Ste-Hélène, reconduira le prisonnier à Amite City.

Excursion et Pique-nique.—L'Association des Vétérans de l'Armée de la Virginie du Nord, Division de la Louisiane, a donné dimanche son excursion annuelle à Abita.

Le premier train, parti à 8 heures, se composait de neuf wagons; le second, de huit, et l'on estime à un millier le nombre des excursionnistes.

Cette excursion, donnée comme de coutume au bénéfice du fonds de secours de l'Association, a été, selon toute apparence, très fructueuse.

Home B. A.—Les membres du Home B. A. se sont rendus dimanche, à 3 heures P. M., au Fort Esplanad, où ils devaient se réunir autour d'un magnifique banquet, à l'occasion du 6me anniversaire de leur société. Le banquet a été suivi d'un bal très brillant, grâce à l'habileté des membres du Comité d'organisation qui se composait ainsi: MM. F. X. Boschert, H. S. Salvant, Wm Powell, Geo. W. Heyd, Chas Volz, Gus. Hatry.

Les officiers de l'association sont: H. S. Salvant, président; Frédérick Wust, 1er vice-président; F. X. Boschert, 2nd vice-président; A. O. Jones, secrétaire aux minutes; L. F. Bouchereau, secrétaire aux finances; Thos Higgins, trésorier, et H. C. Finck, grand marshal.

Orleans B. A.—Le Washington Hotel, à Milneburg, était le lieu de rendez-vous des membres de cette association qui y avait organisé un pique-nique auquel bon nombre de personnes ont pris part.

Dans la journée on s'est amusé à des jeux divers et le soir il y a eu bal.

Le comité d'organisation était ainsi composé: C. Lange, A. Besseo, John Kraus, H. Buringa, G. Springer, J. Durno, H. Glober, J. J. Mercier, P. Maurer, P. Zimmer, E. Ruiz, F. Lawrence, E. Foster.

Concours de tir.—Dimanche a eu lieu sur le terrain qui est la propriété du Metropolitan Club, un autre concours de tir, plus brillant peut-être que tous ceux qui ont précédé, non seulement par la magnifique lutte qui a eu lieu entre les divers clubs de tir, mais par la nombreuse assistance que cet intéressant concours avait attiré.

Les Arnoults et les Expectations, après une lutte acharnée contre les Southerns, les Endeavors et les Pelicans sont arrivés en tête, mais la victoire est restée aux Arnoults qui ont obtenu une majorité de points assez importante, qui les aidera dans le résultat final du concours.

S'ils obtiennent semblable résultat à la prochaine réunion, ils resteront définitivement vainqueurs et deviendront les champions du concours de 1891.

Il n'y aura pas de réunion dimanche prochain; elle a été retardée d'une semaine à cause de la coïncidence qu'il y aurait en dimanche avec le Volkfest.

Le feu.—Plusieurs immeubles ont été détruits et endommagés par le feu à Alger. Les Nos 61, 63, 65, 67, 69, 71 et 73 de la rue Elmire ont été détruits et les maisons situées du côté opposé de la rue ont été endommagées.

Les pompiers ont été obligés de couper les fils télégraphiques et le système d'alarme d'incendie est par suite hors d'usage en ce moment à Alger.

—Hier matin à 11 heures, tandis que passait rue du Camp, près Gravier, le cortège des Odd Fellows de couleur, l'un d'eux a aperçu de la fumée sortant de la pharmacie Lyons, du côté de la rue Gravier. Il a averti aussitôt les employés qui ont en effet découvert dans l'entrepôt d'huiles et d'essences, au rez-de-chaussée, un commencement d'incendie qui, vu les matières en combustion, faisait de rapides progrès.

L'alarme a été donnée au plus vite par M. H. Genslinger, et en quelques instants les pompes inondaient ce foyer menaçant qui, pendant un moment, a fait craindre la destruction complète de ce bel immeuble qui renferme un stock d'une grande valeur.

La fumée a envahi les étages supérieurs et est sortie par toutes les fenêtres, cachant l'édifice tout entier et attirant une foule de curieux qui croyaient l'incendie beaucoup plus grave. Grâce à l'activité des pompiers, l'immeuble n'a été endommagé que pour $250 par le feu, mais le stock a subi pour $5,000 de dommages.

Le bâtiment évalué $100,000 est assuré $50,000.

Le stock est évalué $200,000 et assuré $150,000.

Changement de personnel.—Les changements suivant seront faits prochainement dans le personnel de la Monnaie:

John E. Staes, warrant clerk, en remplacement de H. R. Burkdal.

Louis Smith, ouvrier, en remplacement de Jas. H. Fuller.

Alex. Paul, gardien, en remplacement de W. Livenare.

Département des fondeurs et raffineurs:

Dr Jos. Albrecht en remplacement de H. A. Kennedy.

James Bauman en remplacement de C. J. Ruckette.

Louis Candley en remplacement de F. K. Johnson.

R. Coulon en remplacement de Hy. Conn.

Aug. J. James en remplacement de John McKay.

Marie Holley en remplacement de W. L. Tracy.

J. B. Brookshire en remplacement de Wm Robinson.

Alfred Fontini en remplacement de L. C. Rhoams.

Benj. F. Mosby en remplacement de Ovid Martin.

Mme Green en remplacement de N. Trépagnier.

David D. Wethers en remplacement de R. C. Hynson.

L. Como en remplacement de Chas W. Pope.

J. Pierce en remplacement de F. Harris.

W. L. Jones en remplacement de A. Davis.

Portrait volé.—Les détectives Kerwin et Pecora ont arrêté hier, un peintre du nom de Auguste Zielinski contre qui M. Geo H. Dunbar avait porté une accusation de vol. Il y a quelque temps, M. Dunbar lui avait confié un ancien portrait de grande valeur, afin qu'il en fit une copie.

Quand le délai fixé par le peintre fut écoulé, M. Dunbar se présenta chez lui, au No 230 de la rue Gravier, mais il apprit qu'il avait disparu depuis plusieurs jours. Le chef Gaster fut prévenu, et hier, les détectives qui avaient été chargés de l'affaire, ont retrouvé le portrait chez M. Britto, No 14 rue St-Charles, où Zielinski l'avait engagé pour $5.

Noyée.—A 1:30 heure de l'après-midi, un nègre nommé Joe Lewis, ayant vu le corps d'une femme flottant dans le fleuve, au pied de la rue Conti, l'a ramené à la rive s'étant aperçu qu'elle n'était pas encore morte, il a fait appeler les étudiants; mais elle a expiré avant leur arrivée.

La défunte est une vieille chiffonnière de 75 ans, nommée Madeleine Diessnuff. On n'a pu réussir à savoir si elle a été victime d'un accident ou si elle a attenté à ses jours.

Tué par un élévateur.— Un horrible accident est arrivé hier vers 2 heures de l'après-midi au Pickwick Club. M. Ernest Alciator âgé de 32 ans a été pris entre l'élévateur du Club et le parois de la cage dans laquelle il fonctionne et a été affreusement mutilé. Les étudiants ont été appelés, mais avant leur arrivée le blessé avait rendu le dernier soupir.

Chute d'une tour électrique.—Dans la matinée, vers 11 heures 15, cinq mules attelées à une voiture de bois appartenant à M. P. M. Terry, No 310 rue Howard, ont pris peur et ont renversé, au coin des rues Howard et Clio, une des tours de la compagnie de lumière électrique Louisiana. Dans sa chute, la tour a endommagé pour environ $100 la maison de Mme Ve Thomas O'Hara.

Un nègre du nom de Peter Johnson, qui passait en voiture en ce moment, est tombé en sautant de son camion et a eu la cheville droite écrasée par la roue du véhicule. Par miracle, aucune des mules n'a été blessée par la chute de l'énorme structure en fer.

Collision.—Hier matin, à 11 heures, comme la pompe Columbia No 5 se rendait au feu, tournait la rue Baronne pour prendre la rue Commune, elle a fait collision avec un camion attelé de trois mules et a grièvement blessé l'une d'elles, appartenant à Samuel Martin.

Menus faits.—M. [illegible] a déjà reçu de plusieurs points des Etats-Unis des lettres de félicitations pour le rapport présenté au sujet de l'Asile du 14 mars par le grand jury dont il est le foreman.

—Le juge Bringier a condamné hier à l'amende et à la prison, S. B. Titus, E. Cota et deux femmes qui au retour de l'excursion à Baton Rouge étaient ivres et ont scandalisé par leur conduite tous les autres voyageurs.

DEPECHES
Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

UN PEU DE TOUT.

Les insurgés chiliens confiants dans le succès.—Le Président Balmaceda.

Paris, 10 mai—Le rapport soumis au Sénat par le comité de la convention Terre Neuve, après avoir fait allusion aux traités sur lesquels la France base ses réclamations, conclut en demandant avec instances au Sénat d'adopter le projet de loi.

Le comité attend avec confiance la décision des arbitres.

Les chefs Congressionels chiliens en cette ville nient que la non réussite des négociations soit due aux demandes du parti congressionnel.

D'après les nouvelles qu'ils ont reçues le président Balmaceda, après avoir offert d'entamer des négociations de paix, a changé d'idée, en apprenant que le ministre de guerre *Blanco Encalada* a été coulé bas.

Les chefs du parti du gouvernement disent aussi que leurs pertes sur mer n'affecteront en rien leur victoire finale. Le parti congressionnel, d'après la même source, possède une armée organisée, qui est à la veille de marcher sur Santiago. Même si les troupes restent dans l'inaction, Balmaceda sera obligé de se rendre dans un délai de trois mois, à cause du manque de ressources. Les $15,000,000 qu'il avait, avant l'insurrection, sont épuisées, et il ne lui reste aucune source de revenu.

Cinquante steamers à Valparaiso, chargés de charbon et qui avaient été détenus par ordre de Balmaceda ont été relâchés sur la demande formelle des puissances étrangères, et sont maintenant en train de traquer dans des ports entre les mains du parti congressionnel.

Ces navires prendront un chargement de nitrate, et les droits sur celui-ci donneront une forte somme aux insurgés.

Quoique Godey n'ait pas réussi à prélever pour Balmaceda un fort emprunt en Europe, on a promis à l'agent du parti congressionnel une forte aide.

Des avis rassurants ont été reçus de St-Pétersbourg par des banquiers d'ici, relativement à l'intention de M. Menshigradsky, ministre des finances russe, de retirer les balances qui se trouvent ici et à Londres dans la crainte qu'une lutte avec les grands financiers de Londres et de Paris ne mettent en péril sa position ainsi que les finances de la Russie. Il a décidé de laisser 300,000,000 de roubles déposés dans les banques étrangères. Des maisons de Paris ont la moitié de ce montant entre les mains.

La décision du ministre devrait améliorer la tension financière.

—M. James Gordon Bennett est de retour de Nice.

Il a organisé de nouveau un service de voitures entre Paris et St-Germain. Ces voitures ont pour cochers des hommes du grand monde; parmi eux MM. Bennett, Tiffany et Ridgeway et deux français appartenant à la noblesse.

—Le *Galagnini* publie la décision de la Cour de Paris, qui l'a condamné pour libelle contre M. J. W. Mackay à propos des troubles Bonynge.

La même feuille accompagne sa rétractation des regrets que lui cause le rapport injuste qui a paru dans ses colonnes.

Parmi les Américains qui sont ici figurent John Clay, D. O'Mills, Mme Sloane, N. E. Vanderbilt, Mme E. C. Cowden, John Harper, Brandner Mathews, David Belasco, le sénateur Washburn qui est en route pour Vienne, et le juge Denny qui revient du consulat de Corée.

Rente française.

Paris, 11 mai.—Le trois pour cent est coté à 92 francs 85 centimes.

Arrestations en Belgique.

Bruxelles, 10 mai—Nombre d'arrestations ont été faites pour intimidation à Liège et Charleroi. Les gendarmes ont arrêté aujourd'hui trois individus dans la forêt Ongnée, près de Liège, pendant qu'ils chargeaient une bombe avec de la dynamite.

La grève en Belgique.

Bruxelles, 11 mai—La grève dans le district Charleroi se propage. Les ouvriers dans les fonderies se sont mis en grève aujourd'hui. Plusieurs fonderies ont été même obligées de fermer à cause du manque de matières combustibles.

Persécution des Juifs.

Londres, 10 mai—Depuis l'attaque des grecs sur le quartier juif à Corfou, les résidents juifs de la ville n'ont pas osé ouvrir leurs boutiques, ni se laisser voir dans les rues. Presque journellement des tentatives sont faites pour mettre le feu au quartier juif, par le moyen de chiffons trempés dans du pétrole.

Explosion

Londres, 11 mai.— Une terrible explosion a eu lieu aujourd'hui dans la cale du steamer anglais *Tacarville*; qui se faisait réparer au dry dock à Newport. Plusieurs personnes qui travaillaient sur le steamer ont été tuées et d'autres blessées.

Le steamer a été fortement endommagé par l'explosion.

Nouvelles de Manipur.

Calcutta, 10 mai—Avis a été reçu ici annonçant que les manipurites alliés ont repris le chef et que le général en chef s'est rendu.

L'expulsion des Juifs.

Moscou, 10 mai—Le décret suspendant l'expulsion des Juifs, accorde un an de délai à ceux qui possèdent des propriétés foncières.

Les récoltes en Hongrie.

Buda-Pesth, 11 mai—Les récoltes de seigle, avoine et de froment dans toute la Hongrie, ont beaucoup souffert, à cause des chaleurs excessives qu'on a eues récemment. La récolte de blé est assez bonne.

Le consul italien à la Nouvelle-Orléans est mandé à Rome.

Rome, 11 mai—Le consul italien à la Nouvelle-Orléans, M. Corte, a été notifié de revenir à Rome afin de donner au gouvernement italien un rapport exact des événements qui ont eu lieu depuis le meurtre du chef de police Hennessey.

Le vice-consul Poma, du consulat italien à New York, agira comme consul intérimaire en l'absence de M. Corte.

L'amiral Vallon.

Rome, 11 mai—Le rapport de l'amiral Vallon, de la marine française, relativement aux dangers que courent les pêcheurs dans les eaux de Terre Neuve avec les gros steamers de l'océan, a été soumis au Parlement.

Au cours d'une entrevue à ce sujet, l'amiral Vallon, déclaré qu'on devrait obliger les steamers transatlantiques à éviter les bancs de Terre Neuve. L'amiral dit: "Les steamers de l'océan pourraient facilement faire un détour; ce ne serait pour eux qu'un retard de quatre heures, et ils éviteraient comme cela toute collision avec les bâteaux pêcheurs.

Les compagnies de steamers transatlantiques français, ajoute l'amiral, devraient donner l'exemple aux autres compagnies et à l'avenir faire un détour et éviter alors les dangers dont se plaignent les pêcheurs.

Lorsqu'on a demandé aux fonctionnaires de la compagnie générale des steamers transatlantiques français, s'ils étaient disposés à adopter les suggestions de l'amiral Vallon, ils ont répondu qu'ils n'avaient pas l'intention de faire de changements dans leur route, vu que les collisions entre les steamers et bâteaux pêcheurs étaient extrêmement rares.

Les Sociétés Secrètes répandant la terreur à Valparaiso.

Valparaiso, 10 mai—Les sociétés secrètes exercent une grande terreur ici. Une tentative de meurtre, qui a échoué, a été faite sur la personne de Vionna, le candidat à la présidence, par les membres des dites sociétés.

[illegible] Louisville, Ky., 10 mai—Le président Harrison et sa suite sont arrivés ici ce matin à 7 heures et ont été reçus par le maire Weaver, et ont été escortés à l'hôtel.

Les édifices et les rues étaient décorés avec luxe.

Trains rapprochés.

Louisville, Ky., 10 mai—Le président Harrison et sa suite sont arrivés ici ce matin à 7 heures, et ont été reçus par le maire Weaver, et ont été escortés à l'hôtel.

Les édifices et les rues étaient décorés avec luxe.

LE DRAME MYSTÉRIEUX
—DE—
CHANTELLE, FRANCE.

Le procès qui va se dérouler, cette semaine, devant la cour d'assises de l'Allier, est—dit le *Temps* du 27 avril—de ceux qui ont d'avance une place marquée dans les annales des causes célèbres.

L'héroïne du drame de Chantelle, Mme Achet—née Marie Prévost—n'est pas, en effet, une figure banale. Parisienne jusqu'au bout des ongles, belle, spirituelle, adonnée à tous les exercices du sport, bien dotée, elle épousait sans répugnance, toute jeune, un ingénieur d'âge mûr; tant qu'il vécut, elle lui garda une irréprochable fidélité, malgré ses bizarreries de caractère qui le faisaient successivement passer d'occupations d'ordre en quelque sorte purement scientifique à la direction d'une institution libre de la rue de l'Eperon, et de la préparation aux baccalauréats à l'exploitation d'un moulin perdu dans les campagnes de l'Allier, pour aller, de désespoir en désespoir et de ruine en ruine, finir à l'asile des aliénés de Sainte-Catherine, à Moulins. Puis, devenue veuve, avec deux enfants, un fils, Alf, qui a aujourd'hui une dizaine d'années, et une fillette, morte il y a peu de temps, elle oublia brusquement la réserve de l'épouse et se laissait complaisamment consoler, dans son "ermitage" de Chantelle, où la mort de son mari la laissait aux prises avec une situation financière des plus délicates.

Physionomie essentiellement mobile, complexe, faite de contrastes saisissants, très capable d'inspirer de romanesques amours, mais aussi des haines jalouses, irréductibles, telle apparaît, à travers les documents accumulés par la procédure, cette femme de trente-trois ans qui va comparaître devant le jury sous l'accusation d'avoir assassiné le notaire Lépine.

Et la victime non plus n'était pas de celles qui tombent sans attirer l'attention, qui succombent obscurément.

Le notaire de Chantelle était un gros personnage. Chef du parti conservateur dans son canton, l'un des adversaires les plus redoutés du gouvernement actuel, dans l'Allier, bien qu'il fût apparenté à de hauts fonctionnaires de la République, sa fin tragique ne pouvait laisser, dans la région, l'opinion publique indifférente. Aussi s'est-elle émue, et les polémiques les plus vives se sont-elles engagées autour de son cadavre pendant la longue instruction de l'affaire. On sait qu'elles ont fini aboutir au renvoi de la cause—pour suspicion légitime—devant une cour d'assises autre que celle de l'Allier.

Tout cela promet des débats intéressants, mouvementés! En attendant qu'ils s'ouvrent—jeudi—nous nous bornerons à rappeler comment la question se pose aujourd'hui devant le jury. Elle est simple, en apparence au moins. Y a-t-il eu assassinat avec guet-apens, commis dans le but unique de faire disparaître une créance en supprimant le créancier, comme le soutient l'accusation? Ou bien, au contraire, ainsi que l'affirme la défense, la mort de M. Lépine n'a-t-elle été que le résultat d'un acte de défense, auquel avait le droit de recourir une femme violentée, dont la pudeur se révoltait? C'est entre ces deux systèmes qu'il faudra se prononcer.

Quant aux faits, les voici aussi sommairement que possible:

Le 18 octobre dernier, vers six heures du matin, un passant trouva le cadavre de M. Lépine au bord du talus d'une petite ruelle qui contourne la propriété de Mme Achet, à Chantelle, et aboutit à la route de Deneuille. La tête était presque entièrement détachée du corps: la gorge avait été ouverte par un large coup de couteau.

Cinq balles de revolver avaient frappé la victime, deux avaient éraflé la poitrine, une avait traversé le poumon, deux autres étaient lirées dans le dos.

L'émoi fut grand à Chantelle. Le juge de paix et le maire d'abord, puis le parquet de Gannat et le lieutenant de gendarmerie ouvrirent des investigations. On fut bientôt persuadé que le crime avait été commis dans la propriété même de Mme Achet et que le cadavre de M. Lépine avait été jeté ou traîné dans la ruelle. Dans le jardin il y avait quelques éclaboussures de sang, des traces de pas, des vestiges de lutte; en fouillant le sable d'une allée avec sa canne, le juge de paix, M. Renaudet, trouva même une sorte de mare de sang coagulé. Enfin, on ramassa quelque part un revolver, dont le canon commençait déjà à se rouiller sous l'action de la rosée.

Mme Achet fut interrogée sur toutes ces constatations et répondit d'abord qu'elle ne savait d'où provenaient ni le revolver, ni le sang.

On l'arrêta; on la conduisit à la prison de Gannat, et, dès son second interrogatoire, elle changea complètement d'attitude.

—Eh bien, oui, dit-elle, c'est moi qui ai tué M. Lépine. Mais j'étais en état de légitime défense.

Et, depuis lors, c'est ce qu'elle n'a cessé de répéter,—avec quelques variantes dans le détail.

La maison qu'habitait Mme Achet, à Chantelle—avec sa grand-mère octogéna